



Dans une lettre adressée au président de la République, le [Syndicat des musiques actuelles](#) demande rapidement des précisions sur la tenue des festivals de l'été. Emmanuel Macron a semé la confusion lors de sa dernière intervention télévisée.

Combien de festivals se tiendront cet été en France ? Aurélie Hannedouche ne peut apporter de réponses et craint même une nouvelle vague d'annulations les prochaines semaines. « *Nos adhérents sont complètement perdus. C'est devenu trop flou* », commente la déléguée générale du Syndicat des musiques actuelles qui compte 200 festivals membres. La raison : les nouvelles annonces du président de la République lors de sa prise de parole le 29 avril.

Pourtant, un cadre sécurisant se dessinait depuis le début de cette année 2021. À

partir de janvier, un panel de 14 festivals de musiques actuelles se rend une fois par mois au ministère de la Culture pour évoquer la question des concerts avec des grandes jauges et un public debout et définir ensemble un schéma sécurisant. Dans les premières mesures actées, il y a une capacité de 5 000 personnes maximum, toutes assises. À la suite, les organisateurs et organisatrices de festivals ont eu le choix entre adapter leur projet artistique ou annuler. Rush 2021, le festival du 106 à Rouen, sera une édition singulière. Quant à Beauregard, l'évènement de Hérouville-Saint-Clair ne se tiendra pas pour la deuxième année consécutive.

« Pourquoi le président a-t-il ajouté de nouveaux critères ? Nous étions bien. Cette concertation tenait la route. Une cinquantaine de nos adhérents comptaient jouer. Il n'y avait pas besoin de rajouter de la confusion. Nous nous sommes pris un mur à la dernière minute », regrette Aurélie Hannedouche. Cette confusion vient de nouvelles mesures imposées, *« jamais débattues pendant les réunions au ministère »*. Il y a tout d'abord le couvre-feu sans la possibilité d'un horodatage puis l'obligation de présenter un pass sanitaire pour les manifestations rassemblant plus de 1 000 personnes. Ce qui pose un problème d'éthique et de cohérence.

Sans indicateur scientifique

« A priori, seuls les publics devraient être testés. Les salariés, les bénévoles et les artistes ne sont pas concernés. D'ailleurs, nous ne pouvons avoir ce pouvoir d'imposer cela dans les contrats. Cette décision n'est cependant pas responsable. Sur un festival, il y a beaucoup de salariés, de bénévoles et d'artistes qui peuvent être susceptibles de contaminer tout le monde. Cela pose aussi des problèmes d'organisation. Un festival ne peut pas tester le public. Comment peut faire une personne qui reste plusieurs jours quand son test est valable 48 heures ? Est-ce qu'une ville qui accueille un festival pourra absorber un nombre important de demandes ? Il ne fait pas oublier non plus qu'il n'y a pas de labos en milieu rural. Les questions que nous posons sont pratiques et ces annonces tombent mal dans le calendrier », explique la déléguée générale du SMA.

Il reste également cette étape du 1er juillet. Date à laquelle le public pourrait rester debout pendant les concerts en respectant cet espace d'une personne sur 4 m². *« Ce sont les préfets qui donneraient leur aval. Mais dans quel délai ? Pour les festivals, il est urgent de mettre en place la billetterie. D'autre part, cette configuration n'a aucun fondement scientifique. Il va falloir nous donner des preuves démontrant que le virus est plus contagieux quand une personne est*

debout ».

Dans ce nouveau flou, Aurélie Hannedouche s'interroge sur les critères retenus qui ouvrent à des aides financières et sur la réaction du public. *« Comme la plupart des festivals ont reporté d'une année sur l'autre, beaucoup de personnes ont décidé de garder leur billet. Est-ce qu'elles ne vont pas maintenant demander le remboursement ? Cela deviendrait très compliqué pour les structures ».*

À quelques jours de la période estivale, les équipes ont besoin de certitudes et ont décidé d'envoyer un courrier au président de la République afin de pouvoir prendre la bonne décision.

photo©Piqsels.com